

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24751**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Limoges, Recteur de l'académie de Limoges, Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller Commercial de Clientèle Particulier parcours Conseiller commercial clientèle particulier gère et développe un portefeuille de clients dans le secteur de la banque/assurance. Il équipe ses clients de produits d'épargne, de prévoyance, d'assurance, de services et de crédit. Ses activités principales sont :

- entrer en relation avec une clientèle de particuliers
- répondre aux besoins des clients (besoins de produits, de services, d'épargne, de financement)
- développer le volume d'affaires réalisé par son établissement

Le conseiller Commercial de Clientèle Particulier est capable de :

- expliquer à un client les modalités et le fonctionnement de l'épargne bancaire, distinguer toutes les variétés de valeurs mobilières utilisées par une clientèle de particuliers, exécuter un ordre de bourse simple ;
- appliquer les options en matière de fiscalité des valeurs mobilières ;
- réunir et apprécier les garanties et autres pièces juridiques nécessaires à la présentation d'un dossier de financement ;
- interroger les bases de données sur les encours et incidents des emprunteurs ;
- identifier les principes et les mécanismes des opérations relatives au fonctionnement des comptes ;
- détecter les incidents de fonctionnement et les opérations suspects ;
- analyser et porter un jugement sur la qualité d'une relation et proposer le cas échéant des solutions ;
- comprendre, prévenir et gérer les risques relatifs à la vie en agence ;
- analyser l'ensemble des besoins et motivations du client, en vue d'accompagner la constitution de son patrimoine ;
- adapter le questionnement au comportement du client ;
- concevoir et dérouler un argumentaire ajusté à la situation commerciale courante ;
- composer le scénario d'offre globale avec son client en sélectionnant les réponses appropriées ;
- prévoir l'évolution future du patrimoine en fonction de l'orientation des flux compte-tenu des aléas ;
- conclure la relation pour une vente, un conseil, une ouverture sur la base du diagnostic effectué.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Conseiller Clientèle de particuliers exerce son activité dans un établissement bancaire et plus particulièrement dans les activités de la banque de détail. Il peut également intégrer une société d'assurance ou un cabinet de courtage en crédits (immobilier et à la consommation) et en assurances.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- assistant clientèle
- conseiller clientèle particulier
- conseiller en assurance
- conseiller clientèle à distance

Ces métiers sont ouverts sur de nombreuses possibilités d'évolution vers des postes plus technique ou vers des postes d'encadrement dans les domaines de la banque et de l'assurance : conseiller en gestion de patrimoine, chargé d'affaires gestion privée, directeur d'agence...

Codes des fiches ROME les plus proches :

[C1201](#) : Accueil et services bancaires

[C1203](#) : Relation clients banque/finance

[C1206](#) : Gestion de clientèle bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le licence professionnelle Assurance Banque Finance spécialité Conseiller Commercial Clientèle Particulier est conforme au système européen. Elle est accessible avec un niveau Bac+2 équivalent à 120 crédits européens. Les étudiants sont principalement titulaire d'un Bac+2 du secteur tertiaire (BTS : Management des Unités Commerciales, Négociation Relation Client, Banque, Assistant de gestion ; DUT : Gestion des Entreprises et des Administrations, Techniques de Commercialisation ; Licence : Sciences Economiques, Administration Economique et Sociale, STAPS, Lettres, Mathématiques).

Il s'agit d'une formation universitaire de 700 heures validée par 60 crédits européens (ECTS) qui est proposée uniquement en alternance. Cette certification est composée des unités suivantes :

UE Environnement bancaire - 14 ECST

Fiscalité, environnement juridique, environnement économique, informatique, anglais, communication.

UE Techniques bancaires - 12 ECTS

Client particulier et le compte de dépôt, crédits proposés aux particuliers et risques, caractéristiques des produits d'épargne, valeurs mobilières et techniques boursières, l'assurance des personnes et des biens, transmission du patrimoine à titre gratuit.

UE Technique de vente - 12 ECTS

Marketing bancaire, technique de vente, gestion du temps commercial, relations interpersonnelles, approche globale, training vente.

UE Projet tuteuré - 6 ECTS

UE Mémoire d'alternance - 18 ECTS

Le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des Unités d'Enseignement (UE) et s'effectue sous forme d'examens individuels écrits et oraux, de travaux de groupe, de projets et/ou contrôle continu. Les périodes en entreprise font l'objet d'une évaluation particulière. Elles donnent lieu à la rédaction d'un mémoire d'alternance et une présentation orale.

Tout ou partie du diplôme peut également s'obtenir par validation des acquis de l'expérience.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personne ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants chercheurs de la formation et un enseignant chercheur ayant des activités en matière de formation continue)
Par expérience dispositif VAE	X	Trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 juillet 2015 relatif à l'accréditation de l'Université de Limoges à délivrer les diplômes nationaux - habilitation n°20151080

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositifs réglementaires des livres VI et VII du code de l'éducation (Articles R. 613-33 à R.613-37)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.carrefourdesetudiants.unilim.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.iut.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
BP23204
87032 Limoges cedex 01

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT du Limousin
12 Allée André Maurois
87065 Limoges cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Licence professionnelle Assurance Banque Finance spécialité Conseiller Commercial Clientèle Particulier